COMMUNE D'ORMONT DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 5-2025 au Conseil communal

Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du chemin du Mont, la Comballaz

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 515'000.00, avant déduction des subventions, pour couvrir les frais liés aux travaux de réfection du chemin du Mont, la Comballaz, suite à une expertise.

2. Introduction

La Municipalité a mandaté le bureau Martin ingénieurs civils Sàrl pour l'élaboration d'un plan directeur des routes AF (améliorations foncières) sises sur le territoire communal. Le but de ce plan est d'informer les autorités communales sur l'ensemble des secteurs qui demande un entretien lourd, d'établir un programme de réalisation en fonction des possibilités financières de la commune et demander des aides cantonales et fédérales pour les secteurs à caractères agricoles et forestiers.

Ce plan directeur fait office d'étude préliminaire pour un programme d'entretien d'une durée d'environ 10 ans.

3. Situation générale

La majorité des ouvrages ont été édifiés entre 1900 et 1950 et certains ont fait l'objet de renforcements entre 1960 et 1990. Le réseau n'a pratiquement pas été étendu depuis et aucune nouvelle extension n'est prévue dans le cadre du programme à long terme.

La commune consacre des investissements importants à l'entretien des routes et chemins, avec un budget conséquent. Toutefois, malgré cet effort et le suivi régulier, il devient de plus en plus difficile de préserver ces infrastructures sans revoir leur dimensionnement car d'importantes dégradations réapparaissent chaque année.

4. Etat des lieux et proposition

Chemin du Mont, longueur 2'320 mètres

Ce chemin, appartenant au domaine communal, présente une largeur moyenne de 2,80 mètres. Il est principalement utilisé à des fins agricoles. Le plan des routes forestières prévoit quant à lui l'utilisation du chemin situé en amont pour les activités sylvicoles. Cette desserte agricole revêt une importance particulière pour la commune, car elle constitue une solution d'accès aux pâturages supérieurs, notamment en cas d'instabilité ou de mouvements de terrain affectant le chemin de Matélon et la route de la Pierre du Moëllé.

<u>Dégradation</u>

Ce secteur présente des signes de faiblesse variable de la portance, se traduisant par des fissures sur le revêtement ainsi que par des tassements ponctuels relativement prononcés.

Concept de réfection

Un renforcement minimal est envisagé pour ce chemin, compte tenu de l'investissement nécessaire pour le chemin principal de la Pierre du Moëllé. Il s'agit de renforcer les secteurs présentant d'importantes faiblesses de fondation, puis de poser une couche d'enrobé encollé sur la couche existante. Cette intervention légère peut être justifiée par la faible fréquence de circulation et l'absence d'ouverture hivernale, mais elle reste pertinente en raison de son utilisation comme accès de secours et de la desserte directe pour les agriculteurs venant de la Comballaz.



5. Coût des travaux

Installation de chantier	CHF	21'700.00
Travaux préparatoires	CHF	1'100.00
Assainissement	CHF	36'500.00
Terrassement - ballast	CHF	32'200.00
Fondation - ballast	CHF	43'500.00
Revêtement	CHF	262'200.00
Ouvrage d'art	CHF	32'800.00
Honoraires	CHF	45'000.00
Imprévus	CHF	40'000.00
Montant total TTC avant subventions	**CHF**	**515'000.00**

6. Subventions

Le dossier de demande de subventions a déjà été soumis au service des améliorations foncières. Les subventions fédérale et cantonale devraient être de l'ordre de 80 % du montant total pour ce secteur.

7. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante ou le recours à un emprunt, demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

8. Amortissement

L'amortissement sera échelonné sur une période de 20 ans.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 5-2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 515'000.00 avant subventions pour financer des travaux de réfection du chemin du Mont, la Comballaz ;
II. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2025.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous

La Syndique	La Secrétaire
Gretel Ginier	Isabelle Mermod Gross

Délégué municipal : M. Marcel Borloz

Le Sépey, le 8 mai 2025

5-2025/chemin du mont/MB/IMG